



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'à une séance ordinaire, tenue le 7 avril 2025, à 19h30, le conseiller Daniel Boulet de la Municipalité de Saint-Armand a déposé un avis de motion concernant le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NO. 114-25

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-23 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Le champ d'application du règlement traite les points suivants :

1. Ajout à l'Annexe A – Arrêt (Stop)

chemin du Moulin	coin chemin des Carrières	<i>direction sud</i> <i>direction nord</i>
------------------	---------------------------	---

2. Ajout à l'Annexe D – Stationnement interdit, limité, pour handicapés, de nuit ou réservé

Dans la section Voie de circulation :

- rue Allan, ajout d'un emplacement : à l'intersection avec la rue Charles, du côté est de la rue, devant le 200 rue Allan, sur une distance de 28 mètres;
- chemin Bradley, ajout d'un emplacement : devant la borne sèche, du côté est du chemin, au sud du 416 chemin Bradley et devant le lot 5 451 902.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2025 à 19h30 au Centre communautaire de Saint-Armand.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 414, chemin Luke, durant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Municipalité, www.municipalite.saint-armand.qc.ca, dans la rubrique Règlementation.

Donné à Saint-Armand
ce 14 avril 2025

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public du règlement no 114-25 modifiant le règlement 114-23 concernant la circulation et le stationnement, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 14 avril 2025 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Armand ce 14 avril 2025.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière